

Madame Sophie Deschaintres
Conseillère Départementale des Alpes-Maritimes
Canton Biot-Antibes Est

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246, bd Saint-Germain
75007 Paris

Biot, le 3 août 2019

Madame la Ministre,

Vous avez été nommée récemment Ministre de la transition écologique et solidaire, je vous en félicite. La thématique du risques naturels est un des axes forts des politiques publiques de votre ministère et plus particulièrement les risques inondations.

Je suis conseillère départementale des Alpes-Maritimes sur le canton Antibes 3 qui s'étend de la partie Est d'Antibes à la totalité de la commune de Biot. Mon canton a été victime des inondations du 3 et 4 octobre 2015 sur la vallée de la Brague. Sur la commune de Biot, nous avons déploré 3 morts et de nombreux dégâts matériels et psychologiques.

Aujourd'hui je vous écris pour soutenir les courriers envoyés récemment par le Président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, Jean Leonetti, le 29 mai 2019 et par Mme le maire de Biot, Guilaine Debras, le 1^{er} août 2019, qui mettent en cause le dispositif de buses de l'autoroute A8 au niveau du fleuve de la Brague. Ces buses conçues dans les années 1960 ne sont plus suffisantes lors des épisodes de pluie que nous connaissons en automne.

En effet, l'installation des populations en zone inondable sur les rives de la Brague, l'absence de zone d'expansion des crues et l'imperméabilisation des sols ont aggravé le risque inondation, sur fond de méconnaissance du risque.

Ainsi suite aux inondations qui ont frappé le département des Alpes-Maritimes, le Département a créé le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE). Ce syndicat mutualise les compétences et concentre les moyens pour répondre aux enjeux de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations sur le périmètre des Alpes-Maritimes et au-delà car il a été décidé de traiter le risque inondation dans une logique de bassins versants.

En concertation avec le SMIAGE, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis ayant la compétence GEMAPI, a déposé fin mai un avenant au PAPI 2 du territoire de la CASA. Des travaux d'urgence, un plan d'entretien et de prévention y sont consignés. Une commission interministérielle prévue en décembre 2019 étudiera notre demande. Nous espérons que la commission prendra en considération le programme de cet avenant dans sa globalité.

En effet, dans l'avenant au PAPI 2, il est prévu notamment sur Biot, la démolition du Hameau de la Brague. Je me suis entretenue avec Mme Magali Bonhomme, présidente de la copropriété du Hameau de la Brague, qui m'a envoyé le courrier que je vous joins. Les résidents sont dans une situation très grave : non seulement ils ne sont pas en sécurité, et chaque automne depuis 2015 est une angoisse pour eux, mais, psychologiquement, vivre entre des habitations murées rachetées par

les fonds Barnier par la commune, le ur rappelle qu'ils sont dans une zone dangereuse, sans avenir et qui n'a plus aucune valeur. Je vous joins son courrier qui est édifiant.

La priorité est de pouvoir racheter ces maisons à ces propriétaires pour qu'ils puissent retrouver une vie normale dans un endroit en sécurité. Je vous remercie d'étudier cette action de l'avenant PAPI 2 comme une priorité.

Enfin, je finirai par le préalable que nous devons considérer pour que les travaux d'urgence inscrits à l'avenant au PAPI 2 CASA soient efficaces dans la prévention inondation. En effet, selon les différentes études hydrauliques, les travaux risquent d'être rendus caducs si l'autoroute continue de faire barrage à l'écoulement des eaux. Les travaux relèvent du concessionnaire Vinci Autoroute/Escota.

Je vous demande donc de bien vouloir intervenir auprès de votre concessionnaire pour qu'il programme au plus tôt les travaux nécessaires à la réalisation de la transparence hydraulique de l'Autoroute A8.

Le SMIAGE est déjà en contact avec Vinci Autoroute/Escota à travers une convention pour permettre au SMIAGE de visualiser les images de vidéosurveillance de la Brague au niveau des buses de l'autoroute A8. Ce qui est vraiment une mesure a minima de surveillance et de constat.

Étudier un nouvel ouvrage à cet endroit est vital pour les habitants de la vallée de la Brague qui n'ont pas encore vu l'ombre de travaux de mise en sécurité, depuis le 3 octobre 2015.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon courrier. Je suis à votre disposition pour échanger sur la situation des habitants de la vallée de la Brague qui reste compliquée psychologiquement, avec ce sentiment d'insécurité, d'injustice et surtout d'immobilisme des pouvoirs publics.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.